

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 4 novembre au 25 novembre 2020**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Cet avis favorable porte sur l'augmentation de la superficie du site. Il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.